

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 09 avril 2026

N°21/2026

Objet : Désignation d'un correspondant sécurité routière

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15; qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 02 avril 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, BEFFEYTE Jean-François, SOMA Marie-Anne, BENANIBA Sonia, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, DUPLAN Adrien, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey.

Absents : néant

A été nommée secrétaire : Madame SOMA Marie-Anne

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant sécurité routière de la commune de GALAN.

Elle précise que ce correspondant exercera son mandat pour la durée du mandat en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité

DÉSIGNE en qualité de correspondant sécurité routière de la commune, pendant la durée du mandat, Madame ENFEDAQUE Christine.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire



Marie-Anne SOMA, Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 27/04/2026
et publication le 10/04/2026

